

Première Synthèses

Informations

QUAND LES DEMANDEURS D'EMPLOI TRAVAILLENT : un tiers des inscrits à l'ANPE exercent une activité réduite

Un tiers des demandeurs d'emploi pratique une activité réduite en 2006. Cette pratique concerne un peu plus souvent les femmes que les hommes, et nettement plus souvent les demandeurs d'emploi indemnisables que les autres. Les demandeurs d'emploi en activité réduite occupent majoritairement des emplois peu ou non qualifiés, précaires et de courte durée. Cette pratique s'accroît avec l'ancienneté au chômage. Elle a augmenté fortement et de manière tendancielle au cours de la dernière décennie, particulièrement l'activité réduite courte (de moins de 78 heures au cours du mois). L'activité réduite longue apparaît pour sa part plus sensible à la conjoncture.

Fin décembre 2006, 3,3 millions de demandeurs d'emploi étaient inscrits à l'ANPE dans les catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8 (encadré 1). 1,1 million d'entre eux, soit un tiers de l'ensemble des demandeurs, avaient exercé une « activité réduite » au cours du mois. Les demandeurs d'emploi peuvent en effet avoir un travail tout en restant inscrits à l'ANPE. En maintenant un lien avec le marché du travail, ces emplois, courts ou à temps partiel, sont censés limiter les risques d'exclusion qu'une installation durable dans le chômage peut favoriser (encadré 2).

C'est dans cette perspective que l'Assurance chômage autorise le cumul de l'allocation chômage et d'un salaire depuis le milieu des années quatre-vingt selon des conditions qui ont évolué. Ces conditions n'avaient pas été modifiées depuis juin 1995. Depuis janvier 2006, elles sont un peu plus restrictives. Un chômeur indemnisé qui reprend un emploi salarié peut conserver une partie de ses allocations si son salaire est inférieur à 70 % de son salaire antérieur et s'il ne travaille pas plus de 110 heures par mois (136 heures jusqu'à fin 2005). Le montant des allocations mensuelles qu'il touche est alors réduit. Si le chômeur dépasse ce seuil, il peut rester inscrit à l'ANPE en activité réduite mais son allocation est suspendue. Il est possible de cumuler une allocation chômage et un salaire dans la limite de 15 mois indemnisés (18 mois avant janvier 2006). Selon l'Unédic, près de trois allocataires sur dix ont eu en juin 2005 une activité réduite, proportion relativement stable depuis 1997 [1]. Comme les années précédentes, les allocataires en activité réduite



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES
ET DE LA SOLIDARITÉ

cumulent allocations et salaires plus d'une fois sur deux. Les gains mensuels tirés de cette activité s'élevaient à 1 076 euros en moyenne sur l'ensemble des allocataires en activité réduite, et à 769 euros en moyenne si l'on se restreint aux seuls allocataires cumulant allocations chômage et revenu d'activité. Que le chômeur indemnisé soit en situation de cumul ou pas, les allocations non perçues ne sont pas perdues, les droits non utilisés sont seulement décalés dans le temps.

Pour les chômeurs non indemnisés, il n'y a normalement pas de seuil horaire maximum à l'activité réduite.

En 1994, le Conseil d'État a considéré qu'au-delà de 78 heures de travail dans le mois, le demandeur d'emploi, indemnisé ou non, ne pouvait pas être considéré comme disponible pour reprendre un emploi. Ce seuil correspondait à un emploi à mi-temps sur la base de 39 heures par semaine pendant quatre semaines. Cette décision a entraîné une modification dans la gestion de la liste des demandeurs d'emploi par l'ANPE, de façon à distinguer ceux qui avaient travaillé moins de 78 heures dans le mois (catégories 1, 2 et 3) des autres (catégories 6, 7 et 8). Les demandeurs d'emploi qui ont eu une activité réduite longue dans le mois peuvent rester inscrits. En 2006, chaque mois, en moyenne, 502 000 demandeurs d'emploi ont eu une activité réduite courte (de moins de 78 heures), et 643 000 une activité réduite longue.

Le volume d'heures d'activité réduite représente 800 000 emplois en équivalents-temps plein

Sur l'ensemble de l'année 2006, les demandeurs d'emploi en activité réduite ont déclaré 1 310 millions d'heures, soit l'équivalent de plus de 800 000 personnes travaillant tous les mois de l'année à temps plein (sur la base de la nouvelle durée légale et avec cinq semaines de congés annuels).

Entre janvier 1996 et janvier 2006, le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite a presque doublé (+94%). Il a progressé à la fin des années quatre-vingt-dix, pendant que l'emploi augmentait fortement et que le chômage reculait. Il a globalement stagné du début de l'année 2000 à la mi-2003 tandis que le chômage a commencé à se redresser à partir de la mi-2001. Par la suite, l'activité réduite a continué de progresser jusqu'en 2005, avant de commencer à se replier à partir du début 2006 (graphique 1).

Les évolutions cycliques de l'activité réduite reflètent celles des activités réduites longues, de plus de 78 heures (graphique 2). Les activités réduites courtes ont augmenté de manière régulière et ont continué de progresser après le retournement conjoncturel de 2001. Cette augmentation continue reflète probablement l'évolution structurelle d'un marché du travail de plus en plus flexible. Tout en suivant également une tendance à la

Encadré 1

LES CATÉGORIES DE DEMANDEURS D'EMPLOI

Les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en fin de mois sont classés par catégorie selon la nature de l'emploi qu'ils recherchent et leur disponibilité. Ces catégories déterminent leurs droits et leurs obligations. Elles sont définies par arrêté ministériel. Depuis l'arrêté du 5 mai 1995, les demandeurs d'emploi se répartissent en huit catégories.

Les demandeurs d'emploi tenus d'accomplir des « actes positifs de recherche d'emploi » sont classés dans ces catégories en fonction de leur disponibilité et du type d'emploi qu'ils recherchent (tableau).

		Pratique d'une activité réduite au cours du mois	
		Aucune ou moins de 78 heures*	Plus de 78 heures**
Type d'emploi recherché	CDI à temps complet	Catégorie 1	Catégorie 6
	CDI à temps partiel	Catégorie 2	Catégorie 7
	CDD, intérim, etc.	Catégorie 3	Catégorie 8

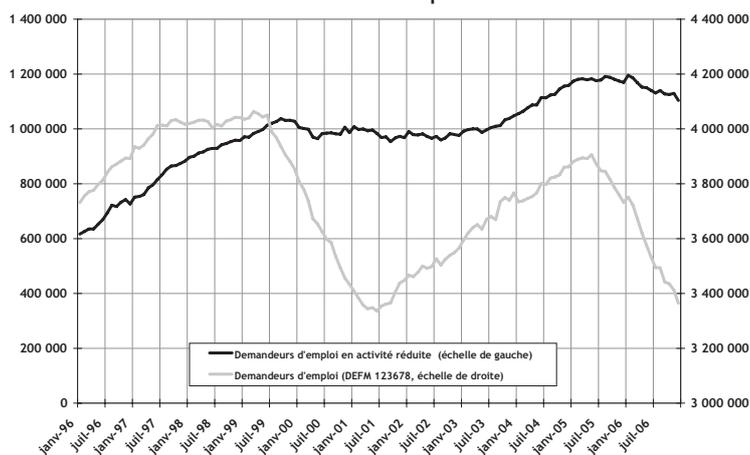
* - Immédiatement disponibles. ** - Non immédiatement disponibles.

Aux catégories précédentes, s'ajoutent deux autres catégories de demandeurs d'emploi qui ne sont pas immédiatement disponibles et qui ne sont pas tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi :

- catégorie 4 : personnes sans emploi, non disponibles en raison d'un stage, d'une formation, de la maladie, etc ;
- catégorie 5 : personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi.

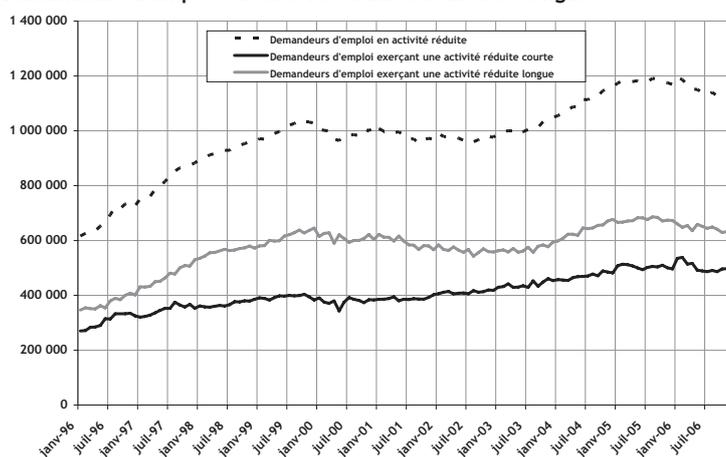
L'information sur la pratique d'activité réduite n'est pas disponible pour les demandeurs d'emploi en catégorie 4 et 5. Les demandeurs d'emploi en activité réduite sont les demandeurs d'emploi des catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8 déclarant lors de leur actualisation mensuelle au moins une heure de travail dans le mois. Les demandeurs d'emploi en activité réduite longue correspondent aux catégories 6, 7 et 8.

Graphique 1
Évolution du nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite



Source : DARES, statistiques mensuelles du marché du travail (STMT).

Graphique 2
Demandeurs d'emploi en activité réduite courte et longue



Source : DARES, statistiques mensuelles du marché du travail.

hausse, la pratique de l'activité réduite longue paraît davantage liée aux variations du cycle (graphique 3). Ainsi, jusqu'en 2004, les évolutions cycliques de la pratique d'activité réduite longue précèdent celles de l'activité économique avec une avance d'environ un an : en hausse jusqu'en 1999, la pratique d'activité réduite longue commence à baisser en 2000 avant que la conjoncture ne se retourne en 2001, et repart à la hausse en 2004, année de reprise de la croissance. L'avance d'un an constatée durant cette période entre la pratique de l'activité réduite et le cycle économique pourrait s'expliquer de la façon suivante : en phase haute de la conjoncture, les emplois précaires seraient transformés en emplois plus pérennes et, inversement, quand la conjoncture se redresse, la reprise de l'emploi se traduirait en partie d'abord par des emplois de courte durée. Ce lien semble cependant s'estomper par la suite : alors que la conjoncture ne s'est pas améliorée en 2005, la pratique d'activités réduites est restée à un niveau relativement élevé. Au cours de cette période, les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en général ont été affectées par les changements intervenus dans les règles de gestion de la liste de l'ANPE et dans les dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi [2]. Ces évolutions peuvent expliquer pourquoi la pratique d'activité réduite semble s'être déconnectée quelque peu de la situation conjoncturelle du marché du travail, et pourquoi la pratique de l'activité réduite en 2005 et 2006 s'est maintenue à un niveau supérieur à celui attendu au regard de la situation conjoncturelle.

Une pratique majoritairement féminine

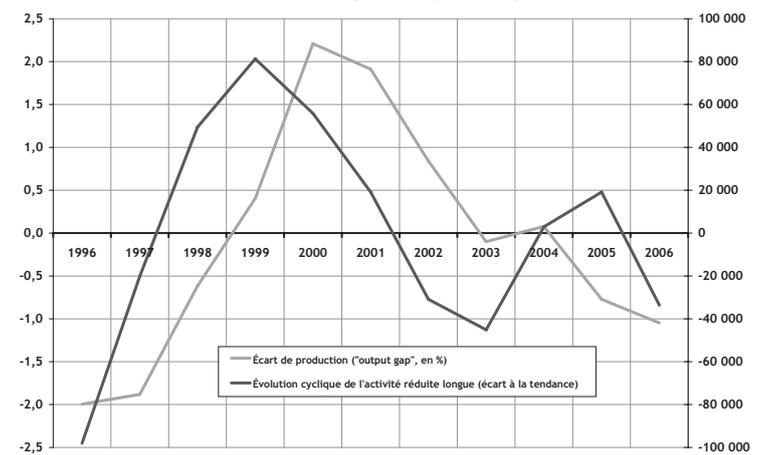
Les demandeurs d'emploi en activité réduite sont majoritairement des femmes, surtout ceux en activité réduite courte : respectivement 57 % des activités réduites et 62 % des activités réduites courtes déclarées en 2006 (tableau 1). La situation des femmes sur le marché du travail est en effet plus précaire que celle des hommes. La pratique d'une activité réduite a cependant évolué de façon similaire pour les hommes et pour les femmes entre 1996 et 2006.

Les évolutions sur la même période sont également proches entre niveaux de qualification et niveaux d'études.

De plus en plus de demandeurs d'emploi âgés exercent une activité réduite

Entre classes d'âge, en revanche, les évolutions sont très différentes (graphique 4). Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans sont en effet de plus en plus fréquemment en activité réduite : la part des 50 ans et plus en activité réduite a crû constamment entre 1996 et 2006, pour atteindre un niveau similaire à celui des autres classes d'âge. De son côté, la part des jeunes en activité réduite a baissé nettement de 2001 à 2003, avant

Graphique 3
Évolution de l'activité réduite longue et cycle conjoncturel



Note : l'écart de production (output gap) représente l'écart entre le PIB observé et le PIB potentiel. C'est un indicateur conjoncturel classique : quand il croît, la conjoncture est bonne, quand il baisse la conjoncture se dégrade. La composante cyclique de l'activité réduite longue est extraite en modélisant le trend de la série à l'aide d'une tendance linéaire.

Source : Commission européenne (estimations de l'écart de production), Dares (STMT) ; calculs Dares.

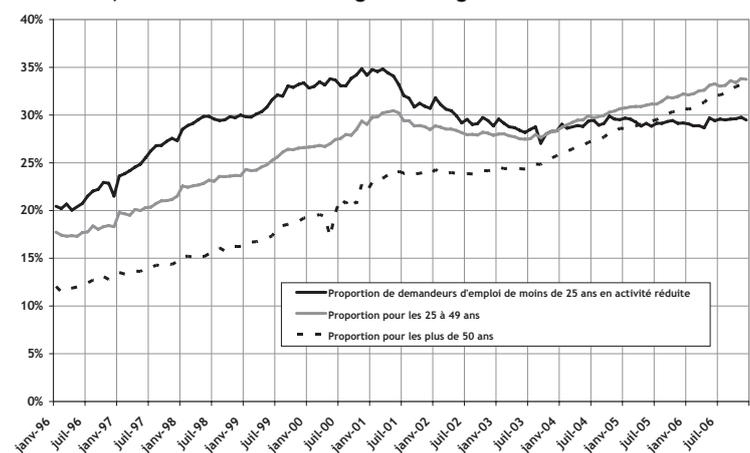
Tableau 1
Caractéristiques des demandeurs d'emploi en 2006
En moyenne annuelle et en pourcentage

	En activité réduite			Sans activité réduite	Ensemble des DEFM 123678
	Ensemble	Courte	Longue		
Sexe					
Homme	43,1	38,0	47,3	47,2	45,9
Femme	56,9	62,0	52,7	52,8	54,1
Qualification					
Cadre	5,8	5,8	5,8	8,0	7,3
Profession intermédiaire	9,7	9,3	10,0	8,7	9,0
Employé non qualifié	18,1	20,1	16,5	22,2	20,9
Employé qualifié	43,6	56,2	41,5	39,4	40,7
Ouvrier non qualifié	10,1	8,9	11,1	10,6	10,5
Ouvrier qualifié	12,5	9,4	14,9	10,6	11,2
Non précisé	0,2	0,2	0,2	0,5	0,4
Diplôme					
Diplôme supérieur au Bac	19,0	19,6	18,7	18,5	18,7
Bac ou arrêt d'étude post-Bac	17,6	16,6	18,4	16,5	16,8
BEPC ou arrêt d'études avant Bac	23,2	22,8	23,3	24,2	23,8
BEP-CAP	23,1	22,0	24,0	21,3	21,9
Inférieur au BEPC	17,1	18,9	15,5	19,3	18,6
Non précisé	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2
Ancienneté					
Moins de 3 mois	16,2	18,2	14,6	30,2	25,7
De 3 à 6 mois	12,6	12,6	12,6	17,9	16,2
De 6 à 12 mois	18,6	17,7	19,3	19,5	19,2
De 12 à 18 mois	13,2	12,7	13,6	10,6	11,4
De 18 à 24 mois	9,7	9,3	10,1	6,8	7,7
Plus de 24 mois	29,6	29,5	29,7	15,0	19,7
Tranches d'âge					
Moins de 25 ans	18,2	17,1	19,1	17,3	17,6
De 25 à 49 ans	70,2	69,6	70,7	69,0	69,4
Plus de 50 ans	11,6	13,3	10,2	13,8	13,1
Indemnité					
Indemnisable	71,7	68,4	74,5	60,2	63,9
Non-indemnisable	28,3	31,6	25,5	39,8	36,1

Lecture : en moyenne annuelle sur 2006, 43,1% des demandeurs d'emploi en activité réduite sont des hommes, contre 45,9 % parmi l'ensemble des inscrits à l'ANPE en catégorie 1, 2, 3, 6, 7 et 8.

Sources : ANPE, fichier historique statistique (échantillon au 1/10^{ème}) ; calculs Dares.

Graphique 4
Désormais, toutes les tranches d'âges sont également concernées



Source : DARES, statistiques mensuelles du marché du travail ; calculs Dares.

de se stabiliser. Actuellement, la proportion de demandeurs d'emploi en activité réduite est proche pour toutes les classes d'âge (entre 30 % et 35 %).

Comme les comportements d'activité réduite sont maintenant proches quel que soit l'âge, la répartition par tranche d'âge des demandeurs d'emploi en activité réduite est très voisine de celle de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Ainsi, 18 % des demandeurs d'emploi en activité réduite ont moins de 25 ans, 70 % de 25 à 49 ans et 12 % plus de 50 ans.

La part des demandeurs d'emploi indemnisables en activité réduite est sensible aux cycles conjoncturels

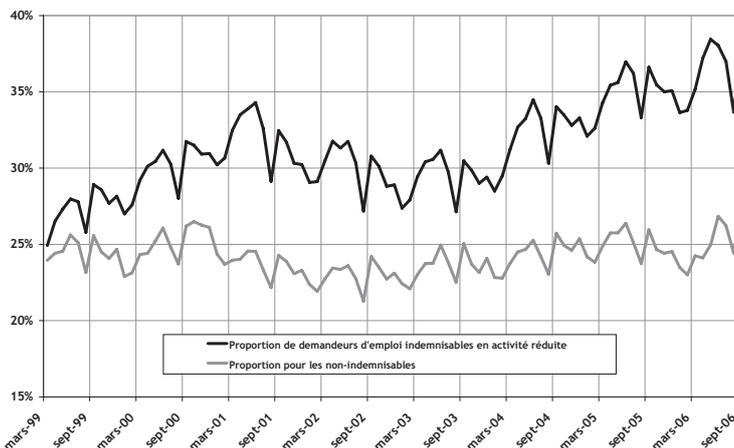
La part des demandeurs d'emploi non indemnisables déclarant une activité réduite est restée à peu près constante entre 1996 et 2006, autour de 24 %, tandis que celle des indemnisables s'est avérée sensible au cycle conjoncturel (graphique 5). De ce fait, les variations de pratique d'activité réduite pour l'ensemble des demandeurs d'emploi reflètent celles des pratiques des demandeurs indemnisables (1). Ces résultats sont cependant à interpréter avec prudence car l'information sur la pratique d'activité réduite est déclarative, et ne fait pas l'objet de vérifications pour les demandeurs d'emploi non indemnisables.

Les demandeurs d'emploi indemnisables sont sur-représentés parmi ceux qui déclarent une activité réduite, surtout quand celle-ci est longue: ils déclarent 72 % des activités réduites, et même 74 % des activités réduites longues, alors qu'ils représentent 64 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

La pratique d'activité réduite croît avec l'ancienneté au chômage

Les demandeurs d'emploi de moins de trois mois d'ancienneté ne sont que 16 % parmi les demandeurs d'emploi en activité réduite, alors qu'ils représentent un quart de l'ensemble des demandeurs d'emploi (tableau 1). En revanche, les chômeurs de très longue durée (plus de deux ans d'ancienneté) représentent 30 % des demandeurs d'emploi en activité réduite, et seulement 20 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Il est toutefois difficile de déterminer le sens du lien de causalité entre pratique d'activité réduite et ancienneté au chômage. D'un côté, une longue durée de chômage peut inciter un demandeur d'emploi à chercher des emplois d'attente, et donc à pratiquer une activité réduite. D'un autre côté, la pratique de l'activité réduite peut contribuer à maintenir les demandeurs d'emploi dans le chômage de longue durée.

Graphique 5
Davantage d'activité réduite pour les chômeurs indemnisables



Source : ANPE, échantillon au 10^{ème} du fichier historique statistique ; calculs Dares.

Tableau 2
Parmi les personnes inscrites à l'ANPE qui sont en emploi, seule une sur cinq est en CDI

En pourcentage

	Personnes en emploi et inscrites à l'ANPE	Autres personnes en emploi	Part des inscrits à l'ANPE
Effectif (en nombre)	973 415	23 878 982	
Répartition selon le type de contrat :			
- en contrat à durée indéterminée	22,9	60,9	1,5
- en contrat à durée déterminée	39,7	6,4	20,2
- intérimaires	23,2	1,2	43,5
- saisonniers	4,1	0,4	27,4
- autres (employeurs, aides familiaux, indépendants, apprentissage, fonctionnaires, etc.).....	10,1	31,0	0,7
Ensemble.....	100,0	100,0	

Lecture : en moyenne sur 2004 et 2005, 22,9 % des personnes inscrites à l'ANPE qui ont un emploi sont en CDI, Parmi l'ensemble des salariés en CDI, 1,5 % sont inscrits à l'ANPE.

Source : INSEE - enquête Emploi 2004 et 2005, en moyenne sur deux ans ; calculs Dares.

Des emplois peu qualifiés, précaires et de courte durée

En 2005, les demandeurs d'emploi qui déclarent une activité réduite au cours du mois ont travaillé en moyenne un peu moins de 90 heures dans le mois. Dans un quart des cas, l'activité réduite portait sur moins de 45 heures dans le mois et pour 19 %, sur plus de 150 heures. La durée moyenne a reculé, de 1998 à 2006, de 97 heures à 88 heures par mois. La baisse de la durée légale hebdomadaire a pu contribuer en partie à ce recul.

Les emplois occupés par les demandeurs d'emploi inscrits sur les listes sont des emplois non qualifiés. Près de trois sur dix sont des emplois de manœuvre ou d'ouvrier spécialisé, soit trois fois plus que pour les autres salariés. Seulement 5 % correspondent à des emplois d'agent de maîtrise, de cadre ou d'ingénieur, soit plus de six fois moins que pour les salariés qui ne sont pas inscrits.

Les personnes qui travaillent tout en restant inscrites à l'ANPE occupent souvent des emplois plus précaires que ceux qui n'y sont pas inscrits. Ainsi, au cours des années 2004 et 2005, 40 % des personnes en emploi inscrites à l'ANPE ont un contrat à durée déterminée et 27 % sont en intérim ou en travail saisonnier. Ces proportions ne sont que de 6 % et 2 % pour les personnes en emploi qui ne sont pas inscrites à l'ANPE (tableau 2). Ces résultats sont tirés de l'enquête Emploi de l'Insee, qui permet de caractériser l'activité réduite en faisant l'hypothèse que les personnes se déclarant en emploi et inscrites à l'ANPE sont essentiellement des demandeurs d'emploi en activité réduite (encadré 3).

(1) - Les demandeurs d'emploi indemnisables sont les demandeurs d'emploi qui ont un droit ouvert au régime d'assurance chômage ou au régime de solidarité, sans être forcément indemnisés (le paiement effectif des allocations pouvant être décalé dans le temps).

LES EFFETS DE L'ACTIVITÉ RÉDUITE SUR LA REPRISE D'EMPLOI

L'effet de l'activité réduite sur la vitesse de sortie du chômage est mal connu. La théorie est ambiguë. D'un côté, travailler en restant inscrit peut limiter le risque pour le demandeur d'emploi de s'éloigner durablement du marché du travail et augmenter ses chances de retrouver un emploi durable correspondant à ses attentes. A contrario, en travaillant, le demandeur d'emploi est moins disponible pour sa recherche d'emploi. D'un côté, l'activité réduite peut être un marche-pied vers l'emploi, de l'autre, elle peut traduire une inscription durable dans le sous-emploi.

Les travaux d'évaluation sont encore rares sur ce sujet en France, et portent uniquement sur les demandeurs d'emploi indemnisés. Parmi eux, Granier et Joutard concluent que « l'influence des pratiques d'activité réduite sur la transition vers l'emploi s'avère complexe et différente selon le sexe », avec des effets immédiats et des effets persistants [3]. La pratique d'une activité réduite a des effets positifs sur la reprise d'emploi, surtout autour d'un an de chômage, notamment pour les femmes. Pour les auteurs, ce point est peut-être à relier aux effets de l'approche de la fin des droits à l'Assurance chômage, phénomène non pris en compte dans l'analyse. Cette explication reviendrait alors à mettre en évidence, non pas l'effet de l'activité réduite mais celui de la durée des droits à l'Assurance chômage.

Après un an de chômage, les effets seraient plus limités. Ainsi, « si l'exercice courant d'activités réduites n'entrave jamais la reprise d'un emploi pour les hommes, il retarde le retour à l'emploi des femmes entre le dix-huitième et le vingt-quatrième mois de chômage ». Au total, « l'activité réduite semble finalement influencer assez peu les perspectives de sortie immédiate du chômage. En revanche, son influence sur la probabilité future de sortie du chômage s'avère significativement positive ». Cela pourrait s'expliquer par le fait que « la pratique d'une activité réduite ne favorise pas une embauche immédiate en raison, entre autres, d'une moindre disponibilité pour la recherche d'emploi mais qu'elle contribue à maintenir les travailleurs dans les circuits d'insertion et à entretenir leur capacité à assumer un emploi ».

De son côté, Gurgand insiste avant tout sur les difficultés d'une évaluation de l'aspect incitatif du dispositif pour les chômeurs indemnisés [4].

Son analyse, réalisée sur une cohorte d'entrants sur les listes de l'ANPE en 1995, montre qu'il existe une incitation financière à reprendre une activité réduite, d'autant plus forte que le taux de remplacement de l'indemnisation diminue. « Il semble que les baisses [du taux de remplacement] (2) conduisent les chômeurs à accepter plus facilement les emplois en activité réduite qui peuvent être proposés, sous le seuil des 136 heures et des 70 % du salaire de référence. Si les chômeurs sont sensibles aux incitations monétaires qui leur sont proposées, « on ne peut pas exclure que [le dispositif, associé à la dégressivité des allocations] ait contribué au développement du travail à temps partiel et plus généralement du travail précaire en encourageant les chômeurs à accepter des postes de plus en plus offerts par les entreprises. »

Il note que son approche est « incomplète » et « ne se prête pas à une interprétation économique explicite », parce qu'un traitement explicite suppose la prise en compte des trajectoires.

(2) - Les allocations chômage étaient à l'époque dégressives.

Les salariés inscrits à l'ANPE sont donc en proportion beaucoup plus nombreux que les non-inscrits à être en intérim. De plus, leurs missions sont de plus courte durée : 47 % d'entre elles durent moins de 15 jours, contre 30 % pour les autres intérimaires. De même, seules 12 % d'entre elles durent plus de 3 mois, contre 26 % pour les autres salariés en intérim (tableau 3). Pour les personnes en contrat à durée déterminée, le constat est le même. 33 % des CDD durent moins de 30 jours pour les personnes restées inscrites à l'ANPE (9 % pour les autres salariés en CDD), et seuls 24 % des CDD durent plus de six mois (57 % pour les autres salariés en CDD, tableau 4). Enfin, les inscrits à l'ANPE en CDD sont beaucoup plus souvent à temps partiel (48 %) que les autres salariés en CDD (29 %) et leur temps partiel est plus court.

Lorsqu'ils sont en CDI, les salariés inscrits à l'ANPE sont aussi bien plus souvent à temps partiel. C'est le cas de 77 % d'entre eux alors qu'ils ne sont que 15 % pour les autres salariés en CDI (tableau 5). Leur durée de travail est également plus courte : 40 % d'entre eux ont une durée habituelle de moins de 15 heures par semaine, contre 14 % des autres salariés en CDI à temps partiel. Par ailleurs, leur risque de ne pas avoir d'horaires habituels est quatre fois plus important. Pour les salariés en CDI inscrits à l'ANPE, le temps partiel est plus souvent accepté par défaut en l'absence d'emploi à temps plein, alors que parmi les autres salariés en CDI à temps partiel, il résulte plus souvent du souhait de s'occuper de sa famille ou d'avoir davantage de temps libre (graphique 6).

Des sorties vers l'emploi plus nombreuses pour les demandeurs d'emploi en activité réduite longue

Les demandeurs d'emploi en activité réduite sortent globalement moins que les autres des listes de l'ANPE (graphique 7). Parmi ceux qui sortent, les demandeurs d'emploi en activité réduite longue sortent plus que la moyenne à la suite de re-

ses d'emploi déclarées et de défauts d'actualisation de leur situation mensuelle dans les délais. Ces « absences au contrôle » peuvent résulter de reprises d'emploi non déclarées. Ces différences ne permettent cependant pas de conclure à un lien de causalité entre la pratique d'une activité réduite et la durée passée au chômage (encadré 2).

Les demandeurs d'emploi en activité réduite sont moins fréquemment radiés des listes de l'ANPE que les autres demandeurs d'em-

Parmi les personnes inscrites à l'ANPE et qui sont...

Tableau 3
...en intérim, 70 % ont une mission de moins d'un mois En pourcentage

	Personnes en emploi et inscrites à l'ANPE	Autres personnes en emploi
Effectifs	225 923	293 935
Répartition selon la durée du contrat		
- moins de 15 jours	47,3	30,1
- de 16 à 31 jours	23,2	24,8
- de 32 à 91 jours	17,2	19,6
- de 92 jours ou plus ..	12,2	25,6
Sans horaires habituels	22,8	10,0
	100,0	100,0

Tableau 4
...en CDD, 55 % ont un contrat de moins de trois mois En pourcentage

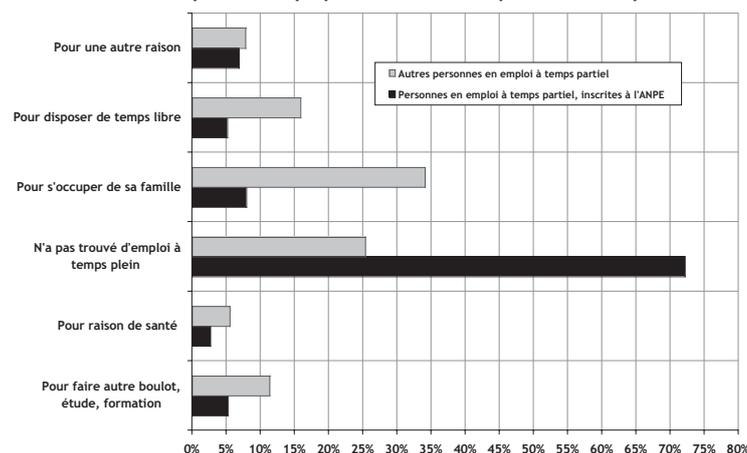
	Personnes en emploi et inscrites à l'ANPE	Autres personnes en emploi
Effectifs	386 661	1 528 975
Répartition selon la durée du contrat		
- moins de 31 jours	33,2	9,2
- de 32 à 91 jours	21,7	14,9
- de 92 à 183 jours.....	20,8	18,6
- plus de 184 jours.....	24,3	57,3
	100,0	100,0
Répartition selon la durée hebdomadaire habituelle		
Temps partiel	47,7	29,1
- de moins de 15 heures	9,9	5,0
- de 15 à 29 heures	30,7	16,5
- de plus de 29 heures	7,1	7,6
Temps complet	37,2	65,6
- de moins de 34 heures	3,4	4,4
- de 35 à 39 heures	25,4	44,1
- de plus de 39 heures	8,4	17,0
Sans horaires habituels	15,1	5,3
	100,0	100,0

Tableau 5
...en CDI, 77 % sont à temps partiel En pourcentage

	Personnes en emploi et inscrites à l'ANPE	Autres personnes en emploi
Effectifs	223 028	14 544 430
Part des temps partiel	77,0	15,0
Répartition selon la durée hebdomadaire habituelle		
- de moins de 15 heures	39,5	13,6
- de 15 à 29 heures	49,2	55,2
- de plus de 29 heures	9,0	30,6
Sans horaires habituels	2,3	0,6
	100,0	100,0
Part des temps complet	23,0	85,0
Répartition selon la durée hebdomadaire habituelle		
- de moins de 34 heures	12,7	3,2
- de 35 à 39 heures	47,8	63,9
- de plus de 39 heures	37,5	32,9
Sans horaires habituels	2,0	0,0
	100,0	100,0

Source : INSEE - enquête emploi 2004 et 2005, en moyenne sur deux ans ; calculs Dares.

Graphique 6
Les inscrits en emploi à temps partiel le sont le plus souvent par défaut



Lecture : 72 % des personnes inscrites à l'ANPE et en emploi à temps partiel sont à temps partiel car elles n'ont pas trouvé d'emploi à temps plein, contre 25 % parmi les autres salariés à temps partiel.

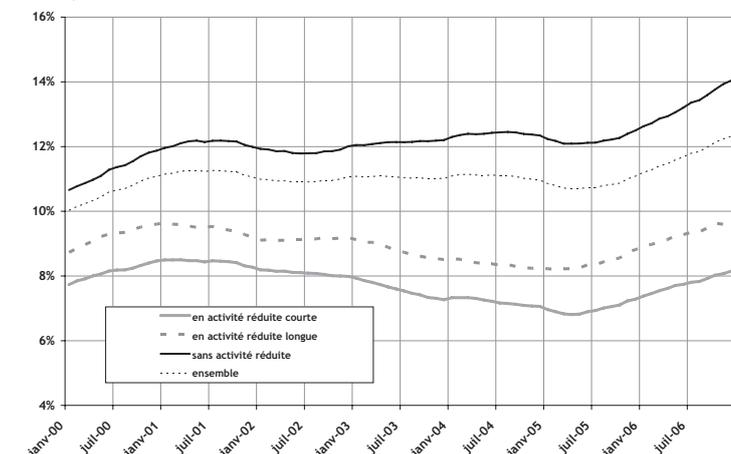
Source : INSEE - enquête emploi 2004 et 2005, en moyenne sur deux ans ; calculs Dares.

ploi. Les demandeurs d'emploi en catégories 6, 7 ou 8 (c'est-à-dire ceux qui ont déclaré une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois), contrairement aux demandeurs d'emploi en catégorie 1, 2 ou 3, n'ont pas à être immédiatement disponibles. À ce titre, ils peuvent décaler leurs entretiens avec leur conseiller ANPE. Ils sont donc moins souvent en situation d'être radiés pour absence non justifiée à une convocation. Alors que la mise en place des entretiens mensuels a contribué à accroître en 2006 les sorties pour radiation administrative, ce facteur a moins concerné les demandeurs d'emploi en activité réduite.

Étienne Debauche, Thomas Deroyon
et Stéphane Jugnot (Dares).

Graphique 7
Taux de sortie mensuel des listes de l'ANPE

(proportion des présents en début de mois sortant au cours du mois, en moyenne sur les 12 derniers mois)



Source : ANPE, fichier historique des demandeurs d'emploi ; calculs Dares.

Encadré 3

SOURCES

Le fichier historique statistique des demandeurs d'emploi permet de suivre les périodes d'inscription successives des demandeurs d'emploi à l'ANPE sur les dix dernières années. Il est alimenté par le système d'information de l'Agence. Le fichier historique permet de connaître certaines caractéristiques des demandeurs d'emploi (âge, genre, niveau d'études, qualification) et celles de leurs périodes d'inscriptions (date de début et de fin, motif d'inscription déclaré, type d'emploi recherché, etc.). Il permet en particulier de repérer les mois pour lesquels les demandeurs d'emploi ont déclaré une activité réduite et, pour chacun de ces mois, le nombre d'heures qu'ils ont déclaré avoir fait. En revanche, il ne donne aucune information sur l'emploi occupé par les demandeurs d'emploi en activité réduite.

L'enquête Emploi, que l'Insee réalise chaque année, permet d'en savoir plus. Basée sur les déclarations d'un échantillon de personnes en emploi, au chômage ou inactives, l'enquête Emploi ne permet pas d'isoler de façon certaine les demandeurs d'emploi en activité réduite au sens des statistiques du marché du travail. Toutefois, elle repère des personnes en emploi au sens du Bureau International du Travail (BIT) qui déclarent être aussi inscrites à l'ANPE. Ces personnes ont été considérées comme des demandeurs d'emploi en activité réduite. Il est possible que certaines d'entre elles ne soient en réalité pas inscrites, ou inscrites en catégorie 4 ou 5. Cependant, sur la période 2004-2005, selon l'enquête Emploi, il y avait 2,7 millions de chômeurs au sens du BIT et 970 000 personnes en emploi inscrites à l'ANPE. Selon les statistiques du marché du travail, il y a eu sur la même période, 2,7 millions de demandeurs d'emploi sans activité réduite et 1,1 million de demandeurs d'emploi avec une activité réduite. Il existe donc des écarts entre les deux sources mais les ordres de grandeur ne sont donc pas trop éloignés.

La composition selon l'âge ou le genre est également assez proche (tableau).

Effectifs moyens 2004 des chômeurs en activité réduite

	Fichier historique des demandeurs d'emploi (ANPE)	Enquête Emploi (Insee)
Effectifs	1 128 011	953 323
Hommes	43,6	41,6
15 à 25 ans	19,6	21,8
26 à 5 ans	31,4	29,5
36 à 49 ans	34,3	32,8
Plus de 50 ans	14,7	15,8

Bibliographie

- [1] « L'activité réduite concerne plus du tiers des allocataires de l'assurance chômage », *Point Statis n°20, Unédic*, juin 2006.
- [2] « Analyse de l'évolution des statistiques de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE de la mi 2005 à la fin 2006 », *Document d'études n°128, Dares*, août 2007.
- [3] Granier P. et Joutard X., « L'activité réduite favorise-t-elle la sortie du chômage ? », *Économie et statistiques*, n°321-322, Insee, 1999.
- [4] Gurgand M., « Activité réduite : le dispositif d'incitation de l'Unédic est-il incitatif ? », *Travail et Emploi*, n°89, Dares, 2002.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont édités par le Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75900 Paris Cedex 15.
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité.

Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : La Documentation française, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00.

Télécopie : 01.40.15.68.00

www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 124 €, CEE (TTC) 131 €, DOM-TOM et RP (HT, avion éco.) : 129,50 €, hors CEE (HT, avion éco.) 133,60 €, supplément avion rapide : 8,20 €.

Publicité : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.